

# PLU

Plan Local d'Urbanisme

ELABORATION

Département de la Haute-Garonne  
Communauté d'Agglomération du SICOVAL

**Commune de Belberaud**

## 5.1.6. Notice des eaux pluviales



Dossier réalisé avec la  
contribution technique du Service  
Urbanisme et Développement du  
Territoire du SICOVAL

05 34 84 27 20

Mise en révision le : 28/01/2013

Arrêté le : 23/11/2015

Approuvé le : 26/09/2016

***Vu pour être  
annexé à la  
délibération du  
Conseil Municipal  
du 26/09/2016  
approuvant le PLU***



3, rue de la Mairie, 31450 BELBERAUD

05 61 81 03 54



## NOTICE EAUX PLUVIALES

### ORGANISATION DE L'ÉCOULEMENT DES RUISSELLEMENTS PLUVIAUX

Le territoire de la commune Belberaud a une superficie de 747 ha. Son urbanisation se développe principalement à l'ouest sur des terrains plats ou peu pentus.

Le développement des réseaux, exclusivement séparatifs, s'est fait au fur et à mesure de l'urbanisation, par canalisations sur les zones de développement pavillonnaire, sur les opérations d'ensembles ou dans le petit cœur du village, par fossés ou ruisseaux naturels drainant par ailleurs.

Depuis la loi sur l'eau (décret 93742 du 29 mars 1993), des systèmes de limitation du ruissellement ont été demandés et mis en place sur les aires nouvelles d'urbanisation : bassin de rétention, stockage individuel, afin de limiter la surcharge des émissaires situés en aval.

### LA COLLECTE DES EAUX PLUVIALES

La topographie du site permet de distinguer 1 bassin versant principal qui recueille la quasi-totalité des zones urbanisées et à urbaniser : le bassin de l'Hers

- 1- La majeure partie des eaux pluviales sont collectées par le ruisseau de Juncaroles (affluent rive droite de l'Hers Mort) via le ruisseau d'Enguillot et les fossés du chemin de la Briqueterie, du chemin de Fourquevaux et de la route de Fourquevaux, la très grande majorité de ces fossés n'étant pas busés.
- 2- Sur la zone d'activité de la Balme un bassin de rétention reçoit l'ensemble des eaux pluviales de la zone d'activité et se rejette ensuite dans le ruisseau de la Juncarole.

Les ouvrages liés à l'assainissement pluvial recensés sur la commune sont les suivants :

- Des bassins de rétention par structures alvéolaires d'une capacité de 595 m<sup>3</sup> dans le lotissement de Couloumié (99 logements) qui permet de limiter les apports rapides dans le ruisseau de la Juncarole.

En complément, des rétentions d'eau à la parcelle d'une capacité de 3M<sup>3</sup> sur 27 lots et de 16 à 35 M<sup>3</sup> sur les macros lots, soit 230 M<sup>3</sup> au total.

- Un bassin de rétention- décantation d'une capacité de 3 500 m<sup>3</sup> situé dans la zone d'activité de la Balme collecte les eaux pluviales et les eaux de ruissellement des surfaces imperméabilisées avant rejet dans le ruisseau de la Juncaroles, affluent rive droite de l'Hers Mort, permettant un écrêtement efficace des débits ruisselés et rejetés dans les eaux superficielles

## PPRI : PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS INONDATION

La commune de Belberaud est principalement touchée par les inondations liées au débordement de l'Hers Mort « moyen ». Le PPRI a été approuvé par arrêté préfectoral en date du 21 janvier 2014.

Les terrains concernés par le débordement de l'Hers se situent aux lieux dits « Blanchis, La Plaine et La Rivière », sur des parcelles spécifiquement agricoles hors de toute zone d'urbanisation et d'habitation.

Deux ruisseaux peuvent également déborder :

- Le ruisseau « de Passet » situé au sud-est de la commune en zone agricole sans incidence directe sur les habitations
- Le ruisseau de Juncaroles situé au nord-ouest de la commune en zone en partie urbanisée mais dont le débordement est limité à la voirie (CD 16 C).